

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du deux juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2024

11 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, BLANCHARD, GUIBERT, Danielle DUBOIS, BORDAS et Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL, ANDRE et BARDIEUX.

3 Absent(s) : Mmes Chantal DUBOIS et JOLLY, M. GRAND.

Pouvoir(s) : Néant

Secrétaire de séance : Eliane REYNAUD.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024.
- Rapport d'activités 2023 du SIVU Enfance/Jeunesse.
- Fonds de concours solidarité de GrandAngoulême.
- Questions diverses

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....

Désignation du secrétaire de séance : Eliane REYNAUD

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 28 mai 2024

Le procès-verbal du 28/05/2024 est adopté à l'unanimité

1/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SIVU Enfance/Jeunesse – EXERCICE 2023

Mesdames Alexia RIFFE, Présidente et Laurie RIBIERE, Directrice générale des services présentent le rapport annuel d'activités du SIVU Enfance et Jeunesse – Exercice 2023 - aux membres du Conseil Municipal.

le Conseil Municipal : PREND ACTE du rapport annuel d'activités du SIVU Enfance et Jeunesse – Exercice 2023.

2/ TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITE PMR Mairie – Demande Fonds Concours Solidarité 2024 auprès de GrandAngoulême

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation thermique et d'accessibilité à la Mairie par le remplacement :

- de la chaudière vétuste par un système de pompe à chaleur Air/Air.
- de la porte arrière de la Mairie (accès PMR) en bois par des matériaux aluminium conforme à la RT2012/BBC, à l'accessibilité, à la réglementation acoustique et à la sécurité.

Le coût du projet global est de :

- 19 230.58 € HT pour l'installation en rénovation d'une PAC Air/Air
- 4 363.15 € HT pour une porte 2 vantaux tiercés, en aluminium

Soit un total général de : 23 593.73€ HT.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'opération subventionnable H.T.	23 593.73 €
Aide sollicitée auprès du Département 20 %	4 719.00 €
Aide sollicitée auprès de GrandAngoulême 21.192%	5 000.00 €
Autofinancement 58.808 %	13 874.73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1) APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

2) AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Solidarité 2024.

3) AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et à la candidature au Fonds de Concours Solidarité de GrandAngoulême.

Fin de la séance : 19h30